

ADAPTIX L

Supplément Nutritionnel Volailles et oiseaux Gibier

Objectifs Nutritionnels :

Atténuation des Réactions au stress

Indications :

Relance de l'appétit et soutien des fonctions digestives lors de périodes physiologiques particulières :

Démarrage, transition alimentaire, transfert d'animaux, convalescence.

Reproducteurs : Réduction du risque de syndrome de la stéatose hépatique

Apport d'énergie et d'électrolytes nécessaires à la réhydratation de l'organisme.

Ingrédients :

Sucres, sels Minéraux, Oligo-éléments, Vitamines, Acides Aminés,
Extraits végétaux : Chardon marie, pissenlit, piloselle, fenugrec, verge d'or.
Substances aromatiques et apéritives,

Composition au litre :

Choline	50 000 mg	Magnésium	50 g	Carnithine Hcl	50 g
Vitamine PP	1 000 mg	Sodium (Sulfate)	20 g	Sorbitol	250 g
		Potassium (chlorure)	7 g	Dextrose	100 g

Mode Emploi :

ADAPTIX'L s emploie dans l'eau de boisson
à raison de 1 à 2 ml par litre pendant 5 jours.

● Oiseaux en démarrage :

1ml par litre pendant 5 jours dès la mise en élevage.

● Oiseaux en cours d'élevage :

1 à 2 ml par litre pendant 3 à 5 jours au moment des transitions alimentaires ou interventions d'élevage et particulièrement en cas de baisse d'ingéré alimentaire.

● Oiseaux en reproduction :

1 ml par litre pendant 3 à 5 jours au moment du pic de ponte et particulièrement pendant les périodes de stress thermique ou de baisse d'ingéré alimentaire.

Recommandations Particulières

Bien Agiter avant emploi. Reboucher après chaque utilisation et stocker au sec et à l'abri.

Existe en bidon de 5 litres et 2 litres



37230 FONDETTES - Tél. : 02 47 42 02 24 - Fax : 02 47 49 94 54
Mail : arthames@orange.fr - Site internet : www.gibier-chasse.com

FDS ADPATIX'L: t / IT / E / 1 / FS V03
Création 11 /05 Révision 11/08

ADAPTIX'L

FICHE SECURITE

(Selon directive 91/155/CEE corrigée du 27 Juillet 2001 par la Directive 2001/58/CE)

1) IDENTIFICATION

Nom du produit : ADAPTIX'L
Conditionnement : Pot en PET fluoré
Description : Supplément Nutritionnel pour
volailles et gibiers à plumes
Distributeur Exclusif Sarl ARTHAMES
22 rue de Morienne
37 230 FONDETTES FRANCE
Tel : + 33 2 47 42 02 24
Fax : + 33 2 47 49 94 54
N° d'appel d'urgence + 33 2 47 42 02 24

➤ Utilisation : Supplément nutritionnel liquide
Destiné aux oiseaux, volailles, et gibiers
(Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique).

2) COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Constituants nutritionnels :

Sorbitol-Dextrose-Carnitine HCL- Choline- Vitamine PP
Magnésium (sulfate)- Sodium (sulfate)- Potassium
(chlorure)

Extraits végétaux

Teneurs garanties au L :

Sorbitol	250 g
Dextrose	100 g
Carnitine HCL.....	50 g
Choline.....	50 g
Vitamine PP.....	1 g
Magnésium (sulfate)	50 g
Sodium (sulfate).....	20 g
Potassium (chlorure).....	7 g
Extraits végétaux.....	2 ml

3) IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation, de par sa composition, n'est pas toxique.

4) PREMIERS SECOURS

Ingestion : non toxique.

Contact avec la peau : nettoyage à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : laver abondamment à l'eau claire.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné

6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pas de risque en cas de dispersion.

Effectuer un nettoyage approprié.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : -

pas de risque particulier.

Stockage :

À l'abri de la lumière, à température ambiante

Eviter l'exposition à de trop grandes variations de température.

Pas de produit de décomposition dangereux.

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de risque particulier.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide

Couleur : rouge

Odeur : Arôme fruits

Densité : 1.30 g/l

Ph : 6

Point d'ébullition, éclair, inflammabilité, propriétés comburantes,
explosives : sans objet

10) STABILITE ET REACTIVITE

Produit inerte.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit, de par sa composition, n'est pas classé comme toxique.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucun risque chimique ni biologique.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : il n'y a pas de disposition communautaire ayant trait à l'élimination des déchets.



Emballage : en accord avec les dispositions locales ou régionales.

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné.

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit conforme au décret n° 86-1037 sur la commercialisation des produits et substances destinés à l'alimentation animale et aux arrêtés suivants :

Arrêté du 14 Novembre 2000 concernant le non emploi de farines animales ou de protéines d'origine animale,
Arrêté du 16 mars 1989: teneurs maximales en produits et substances indésirables
Arrêté JO du 2 février 1997: étiquetage des OGM

16) AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée sur la fiche. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Création : mai 2004

Révision : août 2008